

Checklist clôture de compte professionnel : Avez-vous pensé à tout ?

1. Rediriger les entrées d'argent via l'organisme concerné :

- Prévenir vos clients pour le paiement des factures
- Locataires (redirection des loyers perçus)
- CNS - remboursements
- Remboursement de TVA
- Administrations des contributions
- Remboursement autorités fiscales
- ...

2. Rediriger les sorties d'argents / de paiements :

- Ordres permanents** : supprimer chez ING et remettre en place dans votre nouvelle banque.
 - Vous pouvez trouver vos ordres permanents via « Transactions récurrentes » sur votre espace My ING / My ING Pro.
 - Sélectionnez l'ordre permanent, notez les détails et supprimez-le en cliquant sur le bouton en bas de l'écran.
- Domiciliations** : lorsque vous utilisez le service de mobilité bancaire, vous pouvez demander à votre nouvelle banque de vous aider. Vous pouvez également contacter directement vos fournisseurs pour adapter vos domiciliations bancaires.
 - Vous pouvez trouver vos domiciliations via « Transactions récurrentes » sur votre espace My ING / My ING Pro.
 - Domiciliations courantes (liste non exhaustive)
 - Assurances
 - Impôts
 - Gaz / Electricité
 - Leasing / Prêts
 - Telecom
 - ...
- Virements futurs** : supprimer chez ING et remettre en place dans votre nouvelle banque.
 - Vous pouvez trouver vos virements futurs via « Transactions récurrentes » sur votre espace My ING / My ING Pro.
 - Sélectionnez le virement, notez les détails et supprimez-le en cliquant sur le bouton en bas de l'écran.
- Paiements récurrents via vos cartes de crédit** : veuillez renseigner une nouvelle carte de crédit sur la plateforme / le site en question, comme par exemple :
 - Sites de vente en ligne
 - Abonnements / Licences
 - ...